A LA DÉCOUVERTE DU PARLEMENT EUROPÉEN

QUE FAIT LE PARLEMENT EUROPÉEN POUR NOUS ?

QUI SONT LES NEUF DÉPUTÉS EUROPÉENS DE L'OUEST ?

Maison de l'Europe
Le Mans - Sarthe

europe direct

LA CITOYENNETÉ EUROPÉENNE

QUELQUES REPÈRES

1992 : Le traité de Maastricht consacre la citoyenneté européenne et énumère les droits des citoyens.

2000 : La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne reconnaît la citoyenneté européenne. Elle lui attribue un ensemble de droits personnels, civils, politiques, économiques et sociaux aux citoyens de l'UE et les inscrit dans sa législation.

2009 : Le traité de Lisbonne octroie une valeur juridique contraignante à la Charte des droits fondamentaux de l'UE et instaure le droit d'initiative européenne.

LA CITOYENNETÉ EUROPÉENNE COMPREND :

- le sentiment d'appartenir à une communauté de destin (une identité), l'Union européenne, et la volonté de la faire vivre.
- un ensemble de droits et de devoirs permettant le vivre-ensemble :

  - la liberté de circulation et de séjour dans l'UE,
  - la protection diplomatique et consulaire sur le territoire d'un Etat tiers (hors UE),
  - le droit d'accès à l'information et aux documents dans les 24 langues officielles de l'UE,
  - la garantie du bénéfice des droits fondamentaux,
  - le recours à un médiateur qui peut enquêter sur les cas de mauvaise gouvernance dans l'action des institutions et des organes communautaires,
  - la participation à la prise de décision : **le droit de vote** et d'éligibilité aux élections européennes et municipales dans l'Etat de résidence, quelle que soit la nationalité, et le droit de pétition au Parlement européen.

L'INITIATIVE CITOYENNE EUROPÉENNE

La démocratie participative est une composante du modèle social européen. Un droit d'initiative citoyenne européenne a été instauré depuis le 1er avril 2012 pour renforcer les fondements démocratiques de l'Union européenne et **offrir aux citoyens un moyen de faire entendre leurs voix auprès des institutions.**

L'initiative citoyenne européenne permet à un million de citoyens européens issus d'au moins sept Etats membres de demander une proposition législative à la Commission européenne. L'objet de ces initiatives doit porter sur un domaine relevant de la compétence de la Commission (marché intérieur, environnement, santé publique).

En mars 2014, la Commission a décidé de donner une suite positive à la toute première initiative citoyenne européenne réussie. Il s'agit de la demande des organisateurs de l'initiative citoyenne européenne **«Right2Water»** de proposer une législation qui fasse du droit à l'eau et à l'assainissement un droit humain, de veiller à ce que l'approvisionnement en eau et la gestion des ressources hydriques ne soient pas soumis aux "règles du marché intérieur" et que les services des eaux soient exclus de la libéralisation.

LES COMPÉTENCES DE L'UNION EUROPÉENNE

L'UE n'est pas un Etat, mais une organisation qui ne peut agir que sur la base des compétences que les Etats ont bien voulu lui transférer. L'étendue de ses compétences dépend des domaines concernés :

- Les Etats ont décidé de transférer l'intégralité de leur compétence dans un domaine ; dans ce cas, cela signifie que les Etats ne peuvent plus intervenir seuls : c'est par exemple le cas en matière commerciale, agricole ou monétaire. On parle alors pour l'UE de **compétences exclusives.**

- Les Etats n'ont transféré qu'une partie de leurs compétences, si bien qu'ils peuvent continuer à agir à côté de l'UE. On parle alors de **compétences partagées**. Il s'agit du cas le plus fréquent. L'UE agit à la place des Etats si l'action commune est considérée plus efficace que celle des Etats agissant séparément.

- Il existe enfin une dernière catégorie de **compétences, dites d'appui** : dans ce cas, la compétence principale reste du ressort des Etats membres, mais l'UE peut appuyer leur action. C'est le cas de la recherche, ou bien encore de la santé publique.

L'exercice des compétences de l'Union est soumis à trois principes fondamentaux :

⇒ le principe d'**attribution** : l'Union ne dispose que des compétences qui lui sont attribuées par les traités;

⇒ le principe de **proportionnalité** : l'exercice des compétences de l'UE ne peut aller au-delà de ce qui est nécessaire afin de réaliser les objectifs des traités;

⇒ le principe de **subsidiarité** : pour les compétences partagées, l'UE ne peut intervenir que si elle est en mesure d'agir plus efficacement que les États membres.

RAPPEL

L'Union européenne a ses propres institutions et instances communautaires :

- le Parlement européen, élu au suffrage universel direct par les citoyens
- le Conseil européen, réunissant périodiquement les Chefs d'Etat ou de Gouvernement
- le Conseil (des Ministres) de l'Union européenne
- la Commission européenne
- la Cour de Justice
- la Cour des comptes
- le Comité économique et social européen
- le Comité des Régions
- le Médiateur européen.

A gauche: Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne

A droite: Donald Tusk, président du Conseil européen

A droite: Martin Schulz, président du Parlement européen

LA PROCÉDURE LÉGISLATIVE EUROPÉENNE

CONSEIL EUROPEEN
Composition : 28 chefs d'Etat ou de gouvernement + le président du Conseil européen et le président de la Commission européenne
Fonction : fixe les grandes orientations politiques de l'UE

COMMISSION EUROPEENNE
Représente les intérêts de l'UE
Composition : 28 commissaires
Fonction : propose les textes législatifs et contrôle l'application des traités

PARLEMENT EUROPEEN

Représente les intérêts des citoyens
Composition : 751 députés
Fonction : détient le pouvoir législatif (avec le Conseil de l'UE) et budgétaire, contrôle les autres institutions européennes

Codécision

CONSEIL DE L'UE (ou des ministres)
Représente les intérêts des Etats membres
Composition : les 28 ministres compétents selon les domaines abordés
Fonction : détient le pouvoir législatif (avec le Parlement européen)
Présidence tournante par an tous les six mois

1) La Commission européenne présente une proposition législative au Parlement européen : La Commission élabore les propositions législatives de sa propre initiative ou à la demande d'autres institutions de l'UE, de pays ou suite à une initiative citoyenne.

2) Première lecture au Parlement : Au cours de la première lecture, le Parlement européen examine la proposition de la Commission. Il peut l'adopter ou la modifier.

3) Première lecture au Conseil de l'UE : Le Conseil peut décider d'accepter la position du Parlement, auquel cas l'acte législatif est adopté, ou il peut modifier la position du Parlement et la lui renvoyer pour une deuxième lecture.

4) Deuxième lecture du Parlement : Le Parlement examine la position du Conseil et l'approuve, alors l'acte est approuvé, ou il la rejette, et l'acte est caduc et la procédure prend fin, ou le Parlement propose des amendements et renvoie la proposition au Conseil pour une deuxième lecture.

5) Deuxième lecture du Conseil de l'UE : Le Conseil peut approuver tous les amendements du Parlement, ce qui signifie que l'acte est adopté, ou rejeter la totalité de ces amendements, ce qui entraîne la convocation du comité de conciliation.

6) Conciliation : Le comité de conciliation, qui se compose d'un nombre égal de députés au Parlement et de représentants du Conseil, s'efforce de dégager un accord sur un texte commun. En cas d'échec, la procédure prend fin. Si un texte commun est adopté, il est transmis au Parlement européen et au Conseil pour une 3ème lecture.

7) Troisième lecture au Parlement puis au Conseil de l'UE : Le Parlement européen puis le Conseil examinent le texte commun. Ils ne peuvent pas modifier le libellé. S'ils le rejettent ou ne se prononcent pas sur ce texte, l'acte n'est pas adopté et la procédure prend fin. Si le texte est approuvé par le Parlement et par le Conseil, l'acte est adopté.

Proposition adoptée : Une fois que le Parlement européen et le Conseil de l'UE ont approuvé le texte final d'une proposition législative, celle-ci est signée conjointement par les Présidents et les Secrétaires généraux des deux institutions.

LE RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN

Le Parlement européen est l'institution représentant les peuples des États membres de l'Union européenne. C'est le seul organe de l'UE à être élu directement par les citoyens depuis 1979 et c'est aussi une des plus grandes assemblées démocratiques de la planète. Il compte 751 députés qui représentent les plus de 500 millions de citoyens de l'UE. Son rôle s'est progressivement renforcé à travers l'adoption de différents traités.

Les élections européennes ont lieu tous les cinq ans. La répartition des sièges au sein du Parlement se fait par Etat membre. Elle est proportionnelle à la population de chaque pays : les pays les plus peuplés disposent de plus de sièges que les autres (74 députés représentent la France). Les députés européens sont regroupés par famille politique, et non par nationalité.

Ses compétences couvrent aujourd'hui trois champs :

UN RÔLE DE CONTRÔLE ET DE SURVEILLANCE DÉMOCRATIQUE

Il exerce un contrôle sur les activités des autres institutions de l'UE, notamment la Commission, afin de garantir que celles-ci fonctionnent démocratiquement. Il examine par exemple les rapports que la Commission élabore et demande aux commissaires de rendre compte de leur action. D'ailleurs, c'est le Parlement, qui approuve la composition de la Commission et élit son président.

Le Parlement européen veille également au respect de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et au respect des Droits de l'Homme. Ils envoient par exemple des observateurs partout dans le monde pour contrôler le caractère libre des élections.

UN POUVOIR BUDGÉTAIRE

Le Parlement européen établit, avec le Conseil des ministres, le budget annuel de l'UE.

DES COMPÉTENCES LÉGISLATIVES

Dans de nombreux domaines, tels que la protection des consommateurs ou l'environnement, le Parlement coopère avec le Conseil des Ministres (qui représente les gouvernements nationaux) pour décider du contenu des actes législatifs de l'UE et les adopter officiellement. C'est la «procédure législative ordinaire».

L'approbation du Parlement est également nécessaire pour d'autres décisions importantes, tels que l'entrée de nouveaux États dans l'UE ou les accords de libre-échange.

L'AGENDA D'UN DÉPUTÉ EUROPÉEN

Un député européen partage son temps de travail entre Bruxelles, Strasbourg, et sa circonscription électorale. Son agenda suit le rythme d'un calendrier divisé en semaines « colorées », correspondant chacune à une étape de l'activité du Parlement européen.

Semaines « roses » : les commissions parlementaires à Bruxelles

Le Parlement européen comprend vingt commissions parlementaires permanentes (tout bord politique confondu), qui sont spécialisées sur différents thèmes comme l'environnement, les transports, le budget etc. Ces commissions, dont le nombre de députés varie, s'occupent de préparer la session plénière.

Lors des réunions de commissions, les députés mènent des débats et effectuent des votes sur des propositions de lois ou le projet de budget de l'UE. Ils réalisent également des « rapports d'initiative » recommandant à la Commission européenne ou aux gouvernements des Etats membres d'agir dans un domaine précis.

Semaines « bleues » : les groupes politiques à Bruxelles

Les députés européens se regroupent non par nationalité mais en fonction de leurs affinités politiques. Les réunions de ces groupes politiques précèdent en règle générale les séances plénières. Chaque groupe politique coordonne et exprime ses positions qu'il défendra ensuite devant l'Assemblée.

Semaines « rouges » : les sessions plénières à Strasbourg

La session plénière réunit l'ensemble des députés qui votent la législation de l'UE et qui adoptent une position sur des questions politiques. Les sessions plénières ont lieu 12 fois par an à Strasbourg et il y a également 6 sessions additionnelles et plus brèves à Bruxelles. Les rapports votés dans les commissions parlementaires y sont à nouveau débattus, améliorés et votés.

Lors des sessions plénières, les députés européens adoptent également des résolutions ou consultent directement des représentants de la Commission européenne et du Conseil des Ministres sur des sujets d'actualité.

Semaines « turquoises « : les députés en circonscription ou en mission

Durant ces semaines, le député travaille « sur le terrain », soit au sein de sa circonscription électorale où il peut rencontrer des électeurs, soit pour effectuer des missions dans d'autres régions du monde. Ces semaines sont donc l'occasion pour tout citoyen de questionner le député élu sur une question particulière.

Agenda des députés pour janvier, février et mars 2015

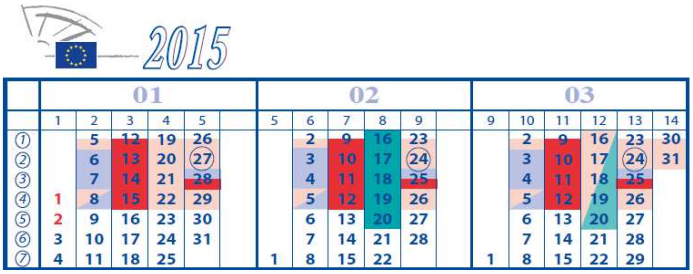

LA COMPOSITION DU PARLEMENT EUROPÉEN

COMMENT LE PARLEMENT EST-IL ORGANISÉ?

Après leur élection, les députés se rassemblent en fonction de leurs affinités politiques (et non pas en fonction de leurs nationalités). Ils constituent des groupes politiques afin de mieux faire valoir leurs positions. Actuellement, ces groupes sont au nombre de sept.
Pour composer un groupe politique, le nombre de députés nécessaire est de 25, élus dans au moins un quart des Etats membres de l'Union européenne. Il est interdit d'adhérer à plusieurs groupes politiques. Certains députés n'appartiennent à aucun groupe politique et dans ce cas, ils font partie des non-inscrits.

Le multilinguisme de l'assemblée est une de ses caractéristiques principales, inhérente au fait que le Parlement représente l'ensemble des citoyens européens. Les documents parlementaires sont publiés dans toutes les langues officielles de l'Union européenne et chaque député a le droit de s'exprimer dans la langue officielle de son choix.

En mai 2014, les Européens ont élu leurs représentants au Parlement européen.
La France occupe désormais 74 des 751 sièges qui forment le Parlement européen.

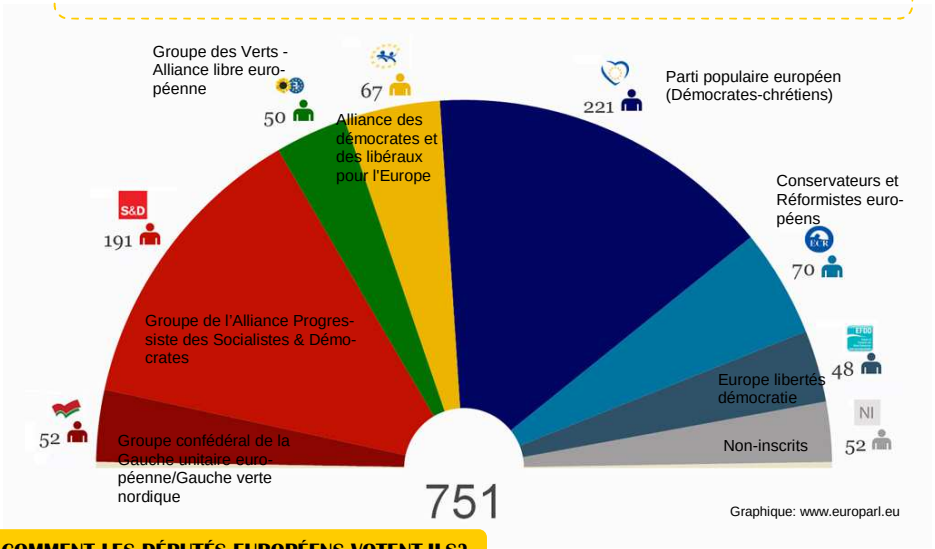

COMMENT LES DÉPUTÉS EUROPÉENS VOTENT-ILS?

La plupart du temps, le vote se fait à main levée. La majorité est évaluée d'un seul coup d'œil par le président de séance sans que le nombre exact de voix pour ou contre ne soit compté. Quand la majorité simple est requise, c'est la plupart du temps rapide et facile.

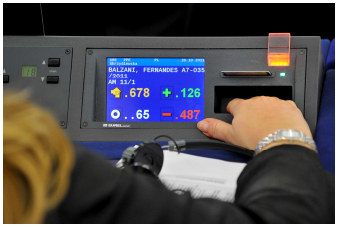

Mais parfois, le vote est serré et l'évaluation peut être contestée par les députés qui lèvent les mains en s'écriant : "Check! Check!" ("Vérification! Vérification!"). Le président peut alors décider de faire voter à nouveau à l'aide du système électronique. Les députés appuient alors sur un des trois boutons (pour, contre ou abstention) situés dans les boîtiers de leurs pupitres. Pour que son vote soit validé, chaque député est identifié à l'aide d'une carte électronique personnelle qu'il glisse dans la fente de son boîtier.

Le territoire français est découpé en huit circonscriptions interrégionales.

Notre département de la Sarthe se trouve dans la circonscription Ouest, qui comprend trois régions : Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes.

Elle compte près de 9 millions d'habitants et elle est actuellement représentée par 9 eurodéputés.

Les huit circonscriptions françaises pour les élections européennes

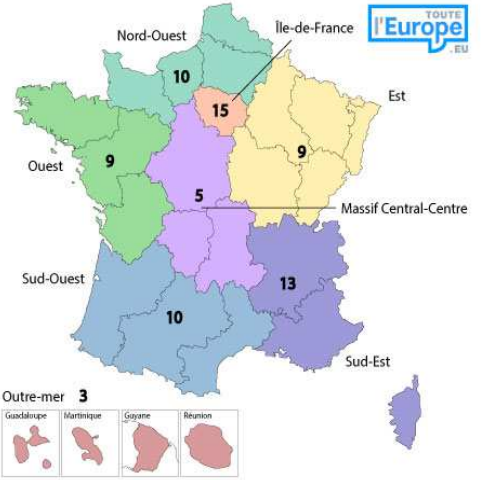

PRÉSENTATION DES 9 DÉPUTÉS EUROPÉENS DE L'OUEST

(PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE)

JEAN ARTHUIS : GROUPE ALLIANCE DES DÉMOCRATES ET DES LIBÉRAUX POUR L'EUROPE (ADLE)

BIOGRAPHIE

Né en 1944 dans le Maine-et-Loire, Jean Arthuis est diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Nantes et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Il est le fondateur d'une société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

De 1971 à 2001, maire de Château-Gontier, il est élu conseiller général en 1976, puis président du Conseil général de la Mayenne en 1992. Il a été sénateur de la Mayenne de 1983 à 2014. En mai 1995, il devient ministre du développement économique et du plan, puis ministre de l'économie et des finances de 1995 à 1997 où il prépare le passage à la monnaie unique européenne.
En 2009, il fonde l'Alliance Centriste, parti de centre droit qui milite pour la refondation d'un centre. Le vœu est exaucé en 2012 avec la création de l'UDI (Union des Démocrates et des Indépendants). Jean Arthuis en assure la vice-présidence, en charge du projet européen.
Suite à son élection au Parlement européen en 2014, il démissionne de son poste de président du Conseil général ainsi que de son poste de sénateur.

MISSIONS

Au sein du Parlement européen, Jean Arthuis est président de la commission des budgets. Voilà ce qu'il dit de sa nomination *«Je suis honoré de la confiance qui m'est faite. Je consacrerai toute mon énergie et mes compétences à crédibiliser le budget européen comme instrument en faveur de la croissance et de l'emploi. À cet égard, j'entends faire de la révision à mi-parcours du Cadre financier pluriannuel une véritable échéance de renégociation avec le Conseil. D'autres chantiers d'importance nous attendent, comme le budget de la zone euro ou la question récurrente du reste à liquider. La commission des Budgets jouera les premiers rôles pour redonner du souffle à l'Europe ».*

Jean Arthuis est également membre de la conférence des présidents des commissions et membre suppléant de la commission de l'agriculture et du développement rural.

JOËLLE BERGERON : GROUPE EUROPE DE LA LIBERTÉ ET DE LA DÉMOCRATIE (EFDD)

BIOGRAPHIE

Joëlle Bergeron est née en 1949 dans le département de la Loire. Depuis 2014, elle est conseillère municipale de Lorient. Elle a été membre du Front National, mais a quitté celui-ci quelques jours après son élection en tant que députée européenne pour rejoindre le groupe Europe de la Liberté et de la Démocratie aux cotés des Britanniques de « l'Ukip » et des Italiens du « Mouvement cinq étoiles ».

MISSIONS

Joëlle Bergeron est membre de la commission des affaires juridiques, de la délégation à la commission parlementaire mixte UE-Mexique et de la délégation à l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine.
Elle est également membre suppléante de la commission de la pêche et de la délégation à la commission parlementaire mixte UE-Chili.

Informations communiquées en l'absence de réponse de l'intéressée qui n'a pas souhaité s'exprimer

ALAIN CADEC : GROUPE DU PARTI POPULAIRE EUROPÉEN (PPE)

BIOGRAPHIE

Né en 1953 à Saint-Brieuc, Alain Cadec est titulaire d'un DEUG d'Administration Economique et Sociale de l'Université de Rennes. Il a été successivement agent commercial, assistant parlementaire, directeur de la gestion interne d'un cabinet comptable et agent général d'assurances, métier qu'il exerce actuellement.

Ayant reçu de son père un héritage militant et gaulliste , Alain Cadec s'engage au service de l'action publique : de 1995 à 2001, il a été conseiller municipal de Saint-Brieuc, puis premier adjoint au maire de Saint-Brieuc et vice-président de la communauté d'agglomération de Saint-Brieuc de 2001 à 2009.

En 2009, il est élu député au Parlement européen. Il décide alors de conserver son mandat de conseiller général mais quitte ses fonctions de premier adjoint à la mairie de Saint-Brieuc.

MISSIONS

Alain Cadec est réélu député européen en 2014. Il devient membre de la commission des affaires économiques et monétaires et est élu président de la commission de la pêche du Parlement européen. Il devient membre de la délégation interparlementaire Union européenne-Russie.

« En qualité de président de la commission de la pêche du Parlement européen, je souhaite travailler à une mise en œuvre réaliste de la politique commune de la pêche. Mes collègues m'ont confié la mise en œuvre de l'obligation de débarquement, la négociation de ce rapport avec le Conseil sera le grand dossier de cette rentrée. Ensuite, je voudrais permettre la mise en place de la régionalisation de la politique commune de la pêche adoptée par le Parlement européen en 2013 afin d'associer les pêcheurs et les communautés côtières le plus possible dans la prise de décision.
En tant que membre de la commission des affaires économiques et monétaires, je souhaite aussi faire avancer l'harmonisation sociale et fiscale en Europe et mettre fin au dumping social. »

YANNICK JADOT : LES VERTS/ALLIANCE LIBRE EUROPÉENNE (ALE)

BIOGRAPHIE

Yannick Jadot est né en 1967 dans l'Aisne et a fait des études d'économie à l'Université Paris-Dauphine. Son diplôme en poche, il s'est engagé de 1990 à 1992 dans la solidarité internationale au Burkina Faso et a ensuite passé deux ans au Bangladesh pour un programme d'appui aux ONG de l'UE. De 1995 à 2001, Yannick Jadot a été membre de Solagral, une ONG spécialisée dans le suivi des négociations internationales et l'appui aux pays en développement. De 2002 à 2008, il a été directeur des campagnes de Greenpeace France.

En 2009, il est élu député européen pour les Verts et est réélu en 2014.

MISSIONS

Depuis le 7 juin 2009, Yannick Jadot est vice-président de la commission commerce international. Commerce et changement climatique, exportation de bois vers l'Europe, accord de libre-échange avec le Japon, le Canada ou les États-Unis…autant de sujets sur lesquels Yannick Jadot travaille au Parlement européen. Il sera le porte-parole du groupe des Verts/ALE pour la 21ème conférence climat (COP 21) à Paris en 2015, événement diplomatique clé dans la lutte contre le dérèglement climatique.

Également membre suppléant de la commission de l'énergie, l'industrie et la recherche et de la commission pêche, il travaille à renforcer les objectifs climatiques, favoriser les économies d'énergie et les énergies renouvelables, rejeter le nucléaire et les gaz de schiste. Il œuvre aussi pour la création d'une politique industrielle européenne. Il souhaite défendre une pêche durable et verte, en lien avec sa circonscription maritime. Il est également membre de la délégation pour les relations avec les pays de l'Asie du Sud-Est et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), de la délégation pour les relations avec les pays de l'Asie du Sud et de la délégation à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE.

MARC JOULAUD : GROUPE DU PARTI POPULAIRE EUROPÉEN (PPE)

BIOGRAPHIE

Né en 1967, Marc Joulaud est diplômé en droit de l'Université du Maine, de l'Université Paris-1 Panthéon-Sorbonne et de l'Institut d'études politiques de Paris où il s'est spécialisé dans le domaine des collectivités locales.
En 1992, il est recruté par François Fillon, alors maire de Sablé-sur-Sarthe, qui en fait son collaborateur à la mairie. Marc Joulaud fait son entrée en politique en 2001 au sein de l'UMP en tant que conseiller municipal de Sablé-sur-Sarthe. Il devient le premier adjoint du maire et vice-président de la communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe.
De 2002 à 2012, il a été député à l'Assemblée nationale, où il était membre de la commission de la Défense nationale et des Forces armées. En 2008, il est élu maire de la commune de Sablé-sur-Sarthe et en 2012, président de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe.

MISSIONS

Marc Joulaud est membre de la commission du développement régional et membre suppléant de la commission de la culture et de l'éducation: «*Je vais être particulièrement attentif à la mise en œuvre des fonds structurels, et à la valorisation de nos régions françaises. Une utilisation efficace de ces fonds permettra de développer nos régions, de créer des emplois et de la croissance durable. En ces temps de crise, il ne peut que s'agir d'une priorité pour nous.* »

« *Il est essentiel à mes yeux de bâtir un pont entre le niveau européen et le niveau local afin de créer des synergies et participer à une meilleure compréhension mutuelle. C'est pourquoi j'ai choisi de siéger dans les commissions du développement régional (REGI) et de la culture et de l'éducation (CULT). Ces commissions me permettront de travailler directement en lien avec ma région, et de montrer concrètement aux citoyens ce que l'UE fait pour eux.* »

GILLES LEBRETON : NON-INSCRITS (NI)

BIOGRAPHIE

Gilles Lebreton est né à Brest en 1958. Il est docteur en droit (Université Paris 2) et en philosophie (Université Paris 4 Sorbonne). Professeur agrégé des Facultés de droit, il est professeur de droit public à l'Université du Havre depuis 1990. Il a exercé dans cette Université diverses responsabilités, dont celles de doyen de 1995 à 2000, de directeur de laboratoire de recherche de 2000 à 2011, et de membre du conseil d'administration de 1995 à 2012.
Il est l'auteur d'une quinzaine d'ouvrages juridiques, dont deux ("Droit administratif général" et "Libertés publiques et droits de l'Homme") sont régulièrement réédités. Il est chevalier dans l'Ordre national du Mérite et officier dans l'Ordre des Palmes académiques.
Membre du SIEL (Souveraineté, indépendance Et Libertés) depuis la création de ce parti en 2012, il en est vice-président depuis 2013.
Souverainiste, il est conseiller politique de Marine Le Pen pour l'enseignement supérieur depuis 2011. Il a été candidat du Rassemblement Bleu Marine aux élections législatives de 2012, puis a été élu conseiller municipal de Montivilliers en mars 2014 et député au Parlement européen en mai 2014.

MISSIONS

Gilles Lebreton est membre de la commission des affaires juridiques et membre suppléant de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures
« En tant que membre de la commission des affaires juridiques, je m'opposerai de toutes mes forces à la réalisation du grand marché transatlantique qui aggraverait la situation déjà préoccupante de nos PME et de notre agriculture. »

EMMANUEL MAUREL : GROUPE DE L'ALLIANCE PROGRESSISTE DES SOCIALISTES ET DÉMOCRATES (S&D)

BIOGRAPHIE

Emmanuel Maurel est né en 1973 à Epinay-sur-Seine. Ancien élève de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, il est aussi diplômé en lettres modernes et en histoire. Très tôt engagé au Parti socialiste, il a été le collaborateur d'Alain Vidalies à l'Assemblée Nationale et d'Anne Ferreira au Parlement européen. Il est maître de conférence à l'IEP de Paris et enseignant-chercheur à l'ESCP. Il a été formateur pour la Fondation Jean Jaurès, notamment en Europe de l'Est.

Conseiller municipal de Persan de 2001 à 2014, il est également conseiller régional d'Île-de-France depuis 2004. Il a été vice-président de la Région aux affaires européennes et internationales et, depuis 2010, est chargé de l'apprentissage, de la formation professionnelle et de l'emploi.

MISSIONS

« J'ai choisi pour ma part de siéger au sein de la commission commerce international, cette dernière étant particulièrement stratégique puisque c'est elle qui aura notamment à suivre la négociation du traité de libre-échange transatlantique. Fidèle à la position définie majoritairement par les militants socialistes lors de la convention Europe en juin 2013, je demeure pour ma part extrêmement réservé sur l'opportunité de cet accord et l'opacité qui a entouré jusqu'à maintenant les négociations. »

« Je suis également membre de la commission en charge des affaires économiques et monétaires, dans laquelle j'ai notamment fait partie des députés qui ont auditionné lundi 14 juillet 2014 à Strasbourg le président de la Banque centrale européenne Mario Draghi sur ses orientations de politique monétaire. »
Emmanuel Maurel est également membre de la délégation pour les relations avec l'Inde.

ÉLISABETH MORIN-CHARTIER : GROUPE DU PARTI POPULAIRE EUROPÉEN (PPE)

BIOGRAPHIE

Elisabeth Morin-Chartier est née en 1947 dans la Vienne. Elle est titulaire d'une maîtrise d'histoire ancienne et d'un diplôme d'études supérieures d'histoire des religions. Elle a enseigné durant quinze ans l'histoire-géographie. De 2001 à 2010, elle a été inspectrice générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche.

Conseillère régionale de Poitou-Charentes de 1998 à 2010, elle a également été présidente du Conseil régional de Poitou-Charentes de 2002 à 2004. Elle a été membre du Conseil Économique et Social de 2004 à 2007 et depuis 2013, elle est présidente de l'Union européenne des Femmes. En 2007, elle est arrivée au Parlement européen à la place de Roselyne Bachelot, nommée au gouvernement. Elle y a été réélue en 2009 et 2014.

MISSIONS

Depuis son élection au Parlement européen en 2007, Elisabeth Morin-Chartier a travaillé au sein des commissions parlementaires de l'emploi et des affaires sociales, de la culture et de l'éducation et des droits des femmes et de l'égalité des genres. Lors de la précédente mandature, elle a été rapporteur permanent du Fonds Social Européen qui est l'instrument de l'UE pour financer l'emploi, et a été l'auteur de plusieurs rapports dont un concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux champs électromagnétiques, et un sur l'impact de la crise sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les droits des femmes.

Après sa réélection en 2014, elle est élue au poste de questeur du Parlement européen. À ce titre, elle devient membre du bureau du Parlement, qui est composé du président, des vice-présidents et des questeurs. Sa nouvelle fonction consiste à faire le lien entre l'administration du Parlement et les Députés. *"C'est une véritable marque de reconnaissance de la part de mes collègues, car le rôle du Questeur est crucial. Il doit être la clé de voûte entre les élus et les services administratifs et contribue ainsi à l'amélioration du fonctionnement du Parlement."*

ISABELLE THOMAS : GROUPE DE L'ALLIANCE PROGRESSISTE DES SOCIALISTES ET DÉMOCRATES (S&D)

BIOGRAPHIE

Née en 1961 en Île-de-France, Isabelle Thomas a fait des études de droit à l'Université de Paris XIII Villetaneuse, où elle faisait partie de l'Union nationale des étudiants de France, dont elle est élue vice-présidente en 1986. Sous François Mitterrand, elle est devenue chargée de mission pour les problèmes de la jeunesse et est entrée au Conseil national du PS.

Depuis 2001, Isabelle Thomas est conseillère municipale de Saint-Malo et, dès 2010, elle a été Vice-présidente du Conseil régional de Bretagne chargée de la mer et de la protection du littoral, poste qu'elle a abandonné lorsqu'elle est devenue députée européenne. Elle a pris ses fonctions au Parlement européen en 2012, remplaçant Stéphane Le Foll nommé ministre de l'agriculture. Elle continue à exercer le mandat de conseillère régionale de Bretagne à côté de son mandat de parlementaire européenne.

MISSIONS

Isabelle Thomas est membre de la commission de la pêche et membre suppléante de la commission des budgets.

Elle a été élue vice-présidente du groupe des Socialistes et Démocrates (S&D) au Parlement européen présidé par Martin Schulz. Elle fera ainsi partie du Bureau du S&D qui coordonne et impulse l'activité et les orientations politiques du groupe. *«C'est une grande fierté d'avoir reçu la confiance de mes collègues pour exercer cette responsabilité après seulement deux années de mandat. Je suis ravie de pouvoir valoriser et contribuer aux travaux du groupe S&D parce que j'ai la certitude que nous sommes les seuls capables de réorienter les politiques sociales de l'Union européenne et contrer la montée des nationalismes. La priorité des socialistes, pour ces cinq années de législature, c'est la concrétisation de nos engagements électoraux, c'est à dire répondre à l'urgence de la croissance et de l'emploi. »*

L'EUROPE AU QUOTIDIEN

Les actions de l'Union européenne ont des effets très concrets sur notre vie quotidienne. Ces actions ont été votées par nos députés européens. Regardez !

ALIMENTATION

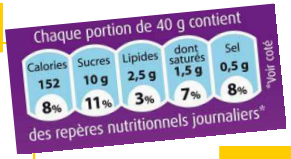

Savoir ce que l'on mange

Pour une meilleure information du consommateur, l'étiquetage visible des données nutritionnelles est obligatoire sur les denrées alimentaires. A partir de 2015, le pays d'élevage et d'abattage de la viande devra aussi être mentionné.

FORMATION

A la fin de 2013, le Parlement européen a adopté le nouveau programme Erasmus +, destiné non seulement aux étudiants, mais également aux apprentis, scolaires et adultes. Les jeunes Européens peuvent partir étudier ou faire un stage dans un autre pays européen.

Le Service Volontaire Européen permet de partir effectuer un volontariat dans une association ou une collectivité en Europe. En Sarthe, la Maison de l'Europe-Europe Direct vous aide à effectuer toutes les démarches pour pouvoir partir!

CULTURE

Le cinéma européen

Le programme MEDIA aide à développer l'industrie audiovisuelle européenne face aux marchés internationaux. En 2014, 21 films soutenus par MEDIA ont été retenus au festival de Cannes, comme par exemple le film « Grace de Monaco », réalisé par Olivier Dahan mettant en scène Nicole Kidman dans le rôle de Grace Kelly. Pour la période de 2014 à 2020, MEDIA est doté d'un budget d'environ 1,5 milliard d'euros.

VIE PRIVEE

Nos données personnelles mieux protégées

Grâce à la Cour de Justice de l'UE, il est désormais possible de disparaître du web. Pour se conformer à la demande de celle-ci, Google, le moteur de recherche, a lancé en mai 2014 un formulaire en ligne accessible aux Européens leur permettant de demander la suppression de résultats de recherche concernant leur identité.

VOYAGER

Téléphoner depuis l'étranger

Grâce au Parlement européen, d'ici à la fin 2015, passer un appel et envoyer un SMS depuis un téléphone mobile à l'étranger ne coûterait pas plus cher au citoyen que de le faire de chez lui. Ce « Paquet Telecom » répond à l'idée d'un « continent connecté ».

PROTECTION DES CONSOMMATEURS

La législation européenne oblige les fabricants de jouets à réaliser une évaluation de sécurité avant chaque mise sur le marché d'un nouveau jouet dans l'UE. Si un jouet présente un danger, une alerte est diffusée dans toutes l'UE via « RAPEX », le système européen d'alerte rapide qui concerne tous les produits de consommation dangereux.

Les fabricants sont également tenus d'indiquer leurs coordonnées et sont soumis au marquage "CE" (conformité européenne). Outre les jouets, le label CE se trouve sur toute une série d'autres produits d'usage courant, du téléviseur aux casseroles.

L'EUROPE EN SARTHE

A travers sa politique régionale, qui a pour objectif de réduire les inégalités entre les régions, l'UE soutient les Pays de la Loire par de nombreux projets. Voyez parmi bien d'autres projets comment la Sarthe profite des fonds européens et notamment du Fonds européen de développement économique et régional (FEDER) et du Fonds européen agricole pour le développement régional (FEADER) :

945,5 millions d'euros de fonds européens sont prévus pour la politique régionale en Pays de la Loire de 2014-2020.

SPORT

Aménagement du circuit des 24 heures

La sécurité des pistes a été optimisée par l'approfondissement des dégagements dans la zone de virage et en sortie de courbe et une nouvelle entrée Est, proche du tramway, a été créée.

Coût total : 3,2 M€ Participation du FEDER : 800 000 €

JEUNESSE

Construction de la maison de quartier Pierre Perret au Mans

Afin de répondre aux besoins des habitants et des associations de la Zone Urbaine Sensible de l'Epine, la Ville du Mans a construit une maison de quartier classique et un espace jeunesse.

Coût total : 1,6 M€
Participation du FEDER : 400 000 €

CULTURE

Construction de l'espace culturel « L'Eolienne » à Arnage

Inauguré en septembre 2013, l'Eolienne est le nouveau complexe culturel de la commune d'Arnage.
Il sert à promouvoir le spectacle vivant et à développer l'interactivité et les échanges grâce à des rencontres, débats, des lectures publiques, etc.
On y trouve une salle de spectacle de 356 places, une salle plus petite pour des spectacles intimistes et un grand hall d'accueil et d'exposition.

Coût total : 3,7M€
Participation du FEDER : 925 000€

SOCIAL

Construction d'un équipement d'accueil petite enfance Très Haute Performance Energétique à Ballon

Il s'agit d'une structure petite enfance visant à offrir des modes de garde différents aux parents, qu'il s'agisse de garde ponctuelle ou de garde permanente et collective pour les 0-4 ans. Cette structure a généré 5 emplois.

Coût total : 711 000 €
Participation du FEADER : 70 000 €

Photo du Parlement européen de Strasbourg

Pour en savoir plus.:

Site officiel du Parlement européen : www.europarl.europa.eu

Site officiel de la Commission européenne : www.ec.europa.eu

Site d'information généraliste sur les question européennes : www.touteleurope.eu

La Maison de l'Europe Le Mans – Sarthe / Centre d'Information Europe Direct est une association loi 1901. Elle a pour objectif de sensibiliser les Sarthois à la citoyenneté européenne et ainsi de contribuer à la construction de l'Europe des citoyens. Elle est un lieu convivial pour découvrir, échanger, rencontrer et vivre l'Europe !

Notre mission :

- Informer le grand public en diffusant une documentation complète et actualisée sur l'Union européenne: brochures, magazines etc. Libre accès à notre fonds documentaire composé de livres, jeux, DVD etc. (emprunt possible pour les adhérents).
- Prêter des expositions thématiques et du matériel d'information.
- Intervenir auprès de toutes structures et tout public en proposant des animations et des conférences adaptées (du primaire à l'enseignement supérieur, associations, collectivités etc.).
- Organiser et participer à des manifestations à caractère européen : forums, conférences, débats, expositions etc.
- Accompagner les jeunes dans leur projet de mobilité en Europe notamment par le biais du Service Volontaire Européen.

N'hésitez pas à nous rejoindre !
Renseignements et adhésion

Maison de l'Europe Le Mans—Sarthe / Centre d'Information Europe Direct

1 rue Hippolyte Lecornué 72000 Le Mans
02 43 29 38 34
contact@mde-lemans72.eu
www.maison-europe-lemans-sarthe.eu
http://facebook.com/maisoneurope72
Twitter: @EuropeenSarthe

Maison de l'Europe Le Mans - Sarthe

europe direct

Co-financé par l'Union européenne

La présente publication n'engage pas la Commission européenne.
Crédits photographiques: Commission européenne, Parlement européen, touteleurope.eu.

Livret publié en octobre 2014